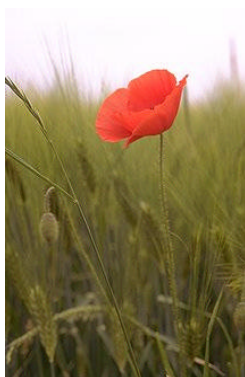


COQUELICOT

Association de Parents
d'Enfants Sourds et Malentendants
du Pays d'Aix

. . . du nom de cette fleur légère et fragile comme nos enfants,
qui résonne comme cochlée, instrument essentiel du système auditif . . .

RAPPORT D'ACTIVITES ANNEE 2005



SOMMAIRE

1.	QUI SOMMES-NOUS ?	2
1.1	STATUTS	2
1.2	BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
1.3	MEMBRES ADHERENTS	2
1.4	MEMBRES D'HONNEUR	2
2.	NOTRE PROJET	3
2.1	INTEGRATION SCOLAIRE EN MILIEU ORDINAIRE	3
2.2	MOYENS ACTUELS.....	3
2.3	MOYENS A VENIR	5
2.4	DEFINITION DU PROJET	5
2.5	COUT PREVISIONNEL	5
3.	RESSOURCES FINANCIERES	6
3.1	COTISATIONS DES ADHERENTS	6
3.2	APPELS DE FONDS.....	6
4.	ACTIONS REALISEES	7
4.1	INFORMATION	7
4.2	FORMATION	7
4.3	RENCONTRES	8
4.4	RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES	8
5.	POUR LE FUTUR !	8
6.	LEXIQUE.....	9

1. QUI SOMMES-NOUS ?

1.1 Statuts

- Association loi 1901 - Activité : Culturel/Social/Technique et Recherche
- Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence : le 07/01/2004
- Publication au Journal Officiel : le 07/02/2004 - N° de parution 20040006 - N° d'annonce 190
- Modification des statuts le 23/03/2005
- Partenaire de l'URAPEDA¹-PACA qui regroupe aujourd'hui 8 autres associations
- Siège social : 465, avenue du Club Hippique 13090 Aix-en-Provence

1.2 Bureau du Conseil d'Administration

	PRENOM	NOM	COORDONNEES
Présidente	Marie-Chrystel	BONNAMOUR	465, avenue du Club Hippique 13090 Aix-en-Provence Tel : 04 42 64 51 36 - E-mail : s.bonnamour@free.fr
Vice-Président	Stéphane	JOURJON	Lacride - CD 14 13610 Le Puy Sainte Réparade Tel : 04 42 61 98 58 - E-mail : sjourjon@transiciel.com
Trésorier	Stéphane	BONNAMOUR	465, avenue du Club Hippique 13090 Aix-en-Provence Tel : 04 42 64 51 36 - E-mail : s.bonnamour@free.fr
Secrétaire	Valia	GUILLARD	34, avenue René Cassin Parc 13100 Aix-en-Provence Tel : 04 42 38 17 56 - E-mail : valia.guillard@free.fr
Secrétaire adjointe	Laurence	JOURJON	Lacride - CD 14 13610 Le Puy Sainte Réparade Tel : 04 42 61 98 58 - E-mail : laurence.jourjon@c-s.fr
Responsable informatique	Gaétan	GUILLARD	34, avenue René Cassin Parc 13100 Aix-en-Provence Tel : 04 42 38 17 56 - E-mail : gaetan.guillard@free.fr

1.3 Membres adhérents

Les membres adhérents de l'association sont exclusivement parents d'enfants sourds ou malentendants (condition nécessaire pour un partenariat avec l'URAPEDA), appareillés et tous intégrés en milieu scolaire ordinaire. A la date du 3 avril 2006, les enfants concernés sont :

Prénom	Age	Surdité	Appareillage	Rentrée 2005	Ville
Emma	2 ans	profonde	implant	-	La Ciotat
Aloïs	4 ans	sévère	prothèses	maternelle (MS)	Aix-en-Provence
Leila	4 ans ½	profonde	prothèses	maternelle (MS)	Pertuis
Maxime	6 ans	sévère-profonde	prothèses	primaire (CP)	Le-Puy-Ste-Réparade
Théo	6 ans ½	profonde	implant	primaire (CP)	Aix-en-Provence
Clarisse	7 ans	profonde	implant	primaire (CE ₁)	Aix-en-Provence
Clément	10 ans	profonde	implant	primaire (CE ₂)	Roquevaire
Hadrian	10 ans ½	profonde	implant	primaire (CM ₂)	Fuveau
Clément	12 ans	profonde	prothèses	collège (5 ^{ème})	Aix-en-Provence

1.4 Membres d'honneur

Marianne PERSONNIC et Audrey COLLEAU, orthophonistes sur Aix-en-Provence, sont membres d'honneur.

¹ Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs - 38, rue Breteuil 13006 Marseille

2. NOTRE PROJET

Rappel de l'objet de l'association :
"favoriser l'intégration scolaire, sociale et culturelle
des enfants déficients auditifs communiquant oralement"

2.1 Intégration scolaire en milieu ordinaire

- La loi d'orientation de 1975, relative à l'intégration scolaire, précise que : « [...] tout enfant handicapé doit bénéficier d'une scolarité, de préférence en classe ordinaire [...] ».
- La loi du 11 février 2005, dans son volet sur la scolarité, précise que : « [...] tout enfant devra être inscrit dans l'école du quartier où il réside, bénéficier des aides complémentaires qui seront nécessaires à sa participation effective et pouvoir suivre un parcours ininterrompu jusqu'à l'enseignement supérieur [...] ».
- Les enjeux d'une telle intégration sont multiples :
 - Maîtrise de la langue orale et écrite,
 - Intégration sociale et enrichissement de la personnalité,
 - Apprentissage de la tolérance,
 - Alternative à la solution de placement en école spécialisée (parfois loin des familles).
- Les chances de réussite de cette intégration en milieu scolaire ordinaire sont réduites sans l'intervention d'un codeur LPC. Codeur s'entend ici comme une personne qui répète, en simultané, en muet et en associant le code LPC, les différents échanges verbaux au sein de la classe. Il permet ainsi une réception sans ambiguïté des enseignements.

2.2 Moyens actuels

- AES² : un complément de l'allocation de base, justifié par l'embauche d'une tierce personne (codeur LPC) peut être obtenu (sous réserve d'acceptation du dossier par la CDES³) mais son montant reste bien en-deçà du coût réel de cette embauche.
- AVS⁴ : une demande peut être envisagée auprès de l'Education Nationale. Cette aide non spécifique au handicap de la surdité est rarement attribuée dans le département, faute de moyens. Si elle est attribuée, le personnel n'est pas forcément qualifié pour intervenir en tant que codeur. Une formation est envisageable mais la rémunération finale de l'AVS doit alors tenir compte de cette qualification, en complément du salaire de base proposé par l'Education Nationale.
- SSEFIS⁵ (les Hirondelles à Marseille) : c'est la seule solution proposée aujourd'hui en réponse à nos besoins.
 - Un enfant sourd profond a droit à l'intervention, dans son établissement, d'un professeur de sourd au maximum 3 heures par semaine (ce qui est largement insuffisant).
 - Dans ce système, l'enfant est sorti de la classe : on ne peut donc pas parler d'intégration !

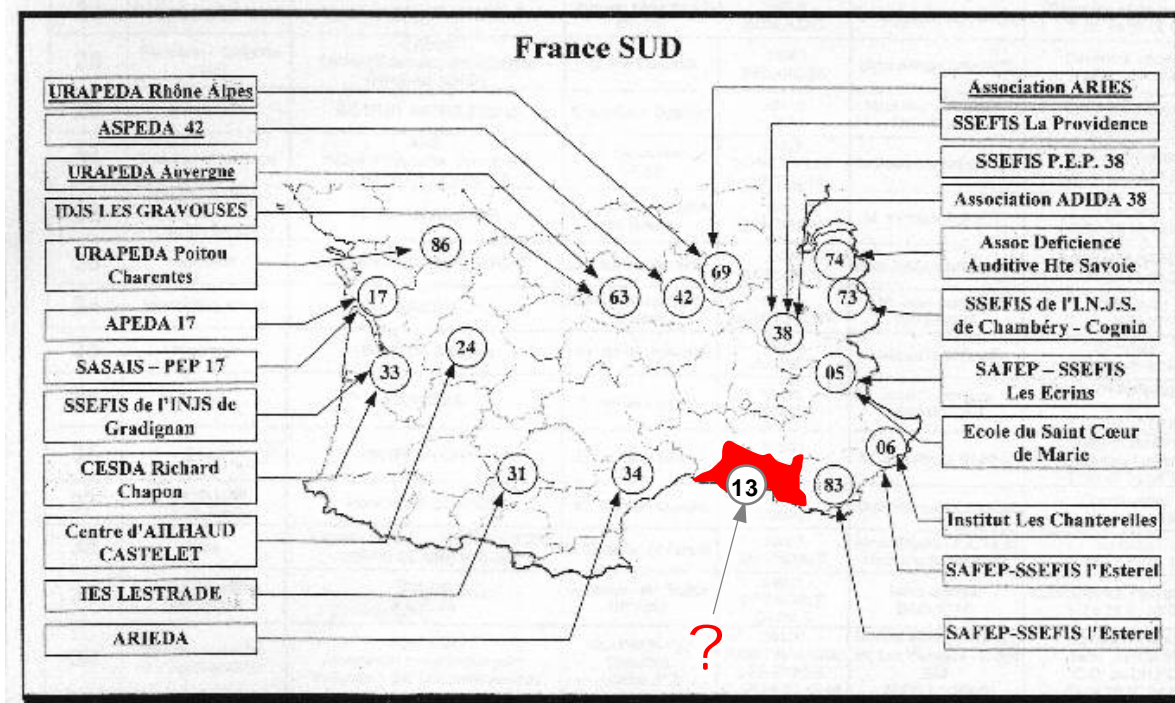
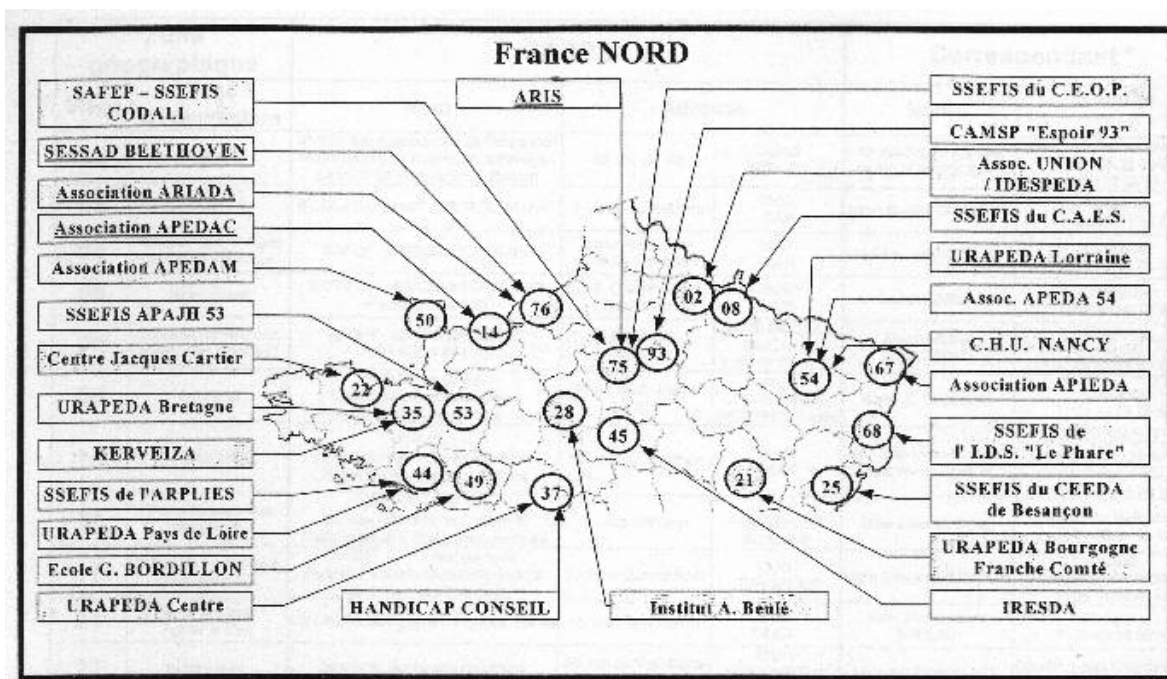
² Allocation d'Education Spéciale, renommée en AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)

³ Commission Départementale de l'Education Spéciale, renommée en CDA (Commission Départementale de l'Autonomie)

⁴ Auxiliaire de Vie Scolaire

⁵ Service de Soutien à l'Education Familiale et l'Intégration Scolaire

- Aucune autre association dans la région ne répond à nos besoins.
- Dans d'autres départements, des solutions souples ont été mises en place et ont fait leur preuve (cf. synopsis, présenté ci-dessous, de l'enquête de l'ALPC⁶ sur l'intervention des codeurs dans les établissements).



⁶ Association pour la promotion du Langage Parlé Complété

2.3 Moyens à venir

Fort de notre soutien, l'URAPEDA-PACA a monté, en 2005, un projet de création de SSEFIS dans le département des Bouches-du-Rhône. Ce service devrait voir le jour à la rentrée 2006. Il sera basé à Istres, avec un rayonnement couvrant l'ensemble du Pays d'Aix. Il proposera, à une quinzaine d'enfants de 3 à 20 ans, une prise en charge incluant l'intervention (en classe, en soutien et lors d'activités extra-scolaires) d'interfaces pédagogiques et de communication, notamment utilisant le LPC.

2.4 Définition du projet

A la demande des parents et des équipes éducatives (directeurs d'établissement, enseignants, orthophonistes) et en complément des aides déjà accordées par l'Etat (cf. §2.2), l'association COQUELICOT se donne pour mission principale de faciliter l'intégration scolaire et culturelle de ses enfants déficients auditifs, par l'intervention (dans le cadre de la classe, d'un soutien scolaire et de sorties culturelles) de professionnels du Langage Parlé Complété : les "codeurs LPC" (cf. §2.1).

2.5 Coût prévisionnel

Le coût total du projet est estimé à environ 100.000 € et comprend principalement :

- la formation et le salaire⁷ de 4 personnes à temps plein (35 heures/semaine)
soit $4 \times 1.600 \text{ €} + 20 \% = 76.800 + 15.360 = 92.160 \text{ €}$
- l'achat de matériel pédagogique à l'attention des familles adhérentes et des équipes éducatives
- la participation aux frais de stages de formation au LPC pour les familles (stage d'été proposé par l'ALPC) et les professionnels de l'éducation (enseignants, assistantes maternelles, ...), à hauteur d'environ 5.000 €

⁷ Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 Mars 1966

3. RESSOURCES FINANCIERES

Le bilan financier est détaillé ci-dessous :

		Report 2004 au 28/01/2005	7 405,18 €
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
3 formations au LPC		Cotisations	
Formateur (février)	400,00 €	9 familles adhérentes	180,00 €
Formateur (septembre)	250,00 €		
Formateur (octobre)	300,00 €		
Location de salles	120,00 €		
Frais de mission		Dons individuels	3 720,00 €
Déplacements	62,50 €		
Hôtel	40,80 €		
Fournitures diverses		Actions de solidarité	
Confection de sachets de lavande	147,00 €	Conférence (Club Soroptimist)	900,00 €
Journée inter-associations		Vente de sachets de lavande (Gadz' Arts)	1 000,00 €
Garde d'enfants	65,00 €	Vide-grenier	400,00 €
Alimentation	82,80 €		
Boissons	28,00 €		
Services externes		Subventions publiques	0,00 €
Frais postaux, photocopies, encre	158,25 €		
Adhésions			
ALPC	38,00 €		
Divers	10,00 €		
TOTAL	1 702,35 €	TOTAL	6 200,00 €
		Bilan 2005 au 05/03/2006	11 902,83 €

3.1 Cotisations des adhérents

Le montant de l'adhésion 2005 était fixé à 20 € par famille.

3.2 Appels de fonds

La campagne de recherche de fonds auprès des particuliers nous a permis de recueillir cette année la somme totale de 6200 € :

- 3720 € de dons ont été versés par les membres bienfaiteurs ;
- 400 € ont été recueilli à l'occasion d'un vide-grenier à la Cadière d'Azur ;
- 1000 € ont été recueillis par les GADZ'ARTS SOLIDAIRES de l'école des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence à l'occasion d'une vente de sachets de lavande sur le cours Mirabeau ;

- 900 € ont été recueillis par club SOROPTIMIST d'Aix-en-Provence à l'occasion d'une conférence intitulée « Cézanne : de l'ombre à la lumière ».

Nous remercions vivement l'ensemble des donateurs et des « sollicitateurs ».

Des contacts ont également été pris avec la Fondation France Télécom, qui était prête à financer des formations (mais pas le projet dans son intégralité). Le théâtre de la Fontaine d'Argent d'Aix-en-Provence nous a aussi proposé d'organiser un spectacle pour enfants au profit de l'association.

Même si le montant des recettes 2005 est important, il est toujours inférieur au coût de revient du financement d'un codeur LPC et a fortiori au montant du projet initial (financement de 4 codeurs). Les dépenses ont donc principalement consisté en 2005 à financer des stages de formation. D'autre part, une demande a été faite pour l'obtention de « chèques-association » qui nous permettront de financer simplement des heures de code pour nos enfants ou des heures de formation pour nos parents !

4. ACTIONS REALISEES

L'année 2005 a été principalement marquée, au niveau associatif, par des actions d'information sur les thèmes de la surdité, du LPC et de l'intégration scolaire, de formations au LPC et d'échanges parents/professionnels.

4.1 Information

Le but de cette action était de faire connaître l'association et son projet aux parents susceptibles d'y adhérer et en recherche de renseignements, aux professionnels (pédiatres, ORL, enseignants, psychologues, ...) entourant nos enfants et de sensibiliser le public et les pouvoirs publics à nos revendications :

- Maintien et enrichissement du site Internet <http://coquelicot.asso.free.fr> : plus de 13000 visites depuis sa création en 2004 ;
- Diffusion de la plaquette de l'association ;
- Information sur notre projet à l'occasion d'actions solidaires au profit de l'association (vente de sachets de lavande le jeudi 3 mars 2005, conférence « Cézanne : de l'ombre à la lumière » en novembre 2005).

4.2 Formation

Suite à une forte demande dans le département (et même au delà), l'association a organisé et financé plusieurs sessions d'initiation au LPC sur Aix-en-Provence :

- 11 élèves (parents, grands-parents, nounou, institutrices, psychologues, poney-club) ont été accueillis les 7 et 8 février 2005 dans les locaux de l'Ecole de la Nativité.
- 2 AVS-Mairie, intervenant auprès de nos enfants, ont été formées les 17 et 18 septembre 2005.
- 12 élèves (grands-parents, AVS Mairie et Education Nationale, instituteur spécialisé, étudiantes en psychologie) ont été accueillis les 29 et 30 octobre 2005 dans les locaux de la Paroisse Saint-François.

Nous rappelons que nous manquons encore cruellement, dans le département, de codeurs/codeuses LPC capables d'intervenir dans la classe de nos enfants.

4.3 Rencontres

En tant qu'association de parents, COQUELICOT a pris plaisir à organiser, aux côtés d'ADSEDA-13 et d'ADPEDA-05, une journée régionale d'échanges inter-associations sur le thème « Enfants, Adolescents, Sourds Aujourd'hui ... » le 22 mai 2005 au CREPS d'Aix-en-Provence : présentation des associations (URAPEDA-PACA, SSEFIS des Ecrins, COQUELICOT, ADSEDA-13, ADPEDA-05) et de chaque participant (parents, familles, amis, directrice de SSEFIS, orthophoniste), tables-rondes sur différents thèmes, pique-nique, activités pour les enfants ...

Une réunion a été organisée le 19 novembre 2005, pour discuter notamment de la nouvelle « Licence Professionnel de Codeur LPC », mise en place par l'ALPC à la rentrée 2005 sur Paris. A cette occasion, un parent de l'association suivant cette formation nous a fait part de son expérience.

4.4 Relations avec les partenaires

- Le 8 octobre 2005, COQUELICOT a participé à l'Assemblée Générale de l'URAPEDA-PACA. Notons qu'une enquête est en cours de réalisation par l'URAPEDA-PACA pour recenser les besoins des parents du département des Bouches-du-Rhône et éventuellement envisager, à moyen terme, la reconversion de notre association en SSEFIS.
- Valia GUILLARD, secrétaire de l'association COQUELICOT et correspondante départementale de l'ALPC dans les Bouches-du-Rhône, a participé à une réunion regroupant l'ensemble des correspondants départements sur Paris les 12 et 13 novembre 2005.

5. POUR LE FUTUR !

- La définition initiale de notre projet devra être révisée en fonction des services proposés par le nouveau SSEFIS d'Istres, géré par l'URAPEDA-PACA : le nombre d'heures de codes en classe et d'heures de soutien sera-t-il suffisant, dans le cadre d'une prise en charge de l'enfant par le SSEFIS ? Si non, l'association devra maintenir son objectif initial.
- En complément d'une mise en place de stages d'initiation au LPC payantes (avec participation financière de l'association), nous prévoyons d'organiser des sessions d'entraînement car le LPC nécessite une pratique assidue pour gagner en fluidité.
- L'association pourrait participer financièrement à différents stages proposés aux adhérents (DNP⁸, camps de vacances pour enfants LPC, stage d'été ALPC, ...).
- L'association pourrait organiser des spectacles pour enfants, du genre de ceux proposés par Accès Culture (mise en place d'un spectacle codé en LPC).
- Une information sur la surdité et le LPC pourrait être proposée aux écoles (personnel mais aussi enfants).
- Les mises à jour régulières du site Internet <http://coquelicot.asso.free.fr> devront se poursuivre. Il s'agit de le « faire vivre » (actualités, témoignages de parents, ...) : toutes suggestions seront les bienvenues.
- La promotion de l'association et de son action pourrait être réalisée via la rédaction d'articles : LPC-Infos (revue mensuelle de l'ALPC), journaux régionaux (La Provence, Accents), ...

⁸ Dynamique Naturelle de la Parole

6. LEXIQUE

AES	<u>A</u> llocation d' <u>E</u> ducation <u>S</u> péciale
ADPEDA	<u>A</u> ssociation <u>D</u> épartementale de <u>P</u> arents d' <u>E</u> nfants <u>D</u> éficients <u>A</u> uditifs
ADSEDA	<u>A</u> ssociation <u>D</u> épartementale de <u>S</u> outien aux <u>E</u> nfants <u>D</u> éficients <u>A</u> uditifs
AEEH	<u>A</u> llocation d' <u>E</u> ducation de l' <u>E</u> nfant <u>H</u> andicapé
ALPC	<u>A</u> ssociation pour la <u>P</u> romotion du <u>L</u> angage <u>P</u> arlé <u>C</u> omplété
AVS	<u>A</u> xiliaire de <u>V</u> ie <u>S</u> colaire
CDA	<u>C</u> ommission <u>D</u> épartementale de l' <u>A</u> utonomie
CDES	<u>C</u> ommission <u>D</u> épartementale de l' <u>E</u> ducation <u>S</u> péciale
DNP	<u>D</u> ynamique <u>N</u> aturelle de la <u>P</u> arole
LPC	<u>L</u> angage <u>P</u> arlé <u>C</u> omplété
LSF	<u>L</u> angage des <u>S</u> ignes <u>F</u> rançaise
MDPH	<u>M</u> aison <u>D</u> épartementale <u>P</u> ersonnes <u>H</u> andicapées
SSEFIS	<u>S</u> ervice de <u>S</u> outien à l' <u>E</u> ducation <u>F</u> amiliale et à l' <u>I</u> ntégration <u>S</u> colaire
URAPEDA	<u>U</u> nion <u>R</u> égionale des <u>A</u> ssociations de <u>P</u> arents d' <u>E</u> nfants <u>D</u> éficients <u>A</u> uditifs